

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix huit, le 12 avril, à 17 heures 45, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Matthieu SCHLESINGER,

Date de la convocation du Bureau : 05/04/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER

ORLÉANS : M. Michel MARTIN, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Muriel CHERADAME, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNÉ POUVOIR :

ORLÉANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER

ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Christian BRAUX

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à M. Jacques MARTINET

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOU : Mme Michèle BLANLUET

CHANTEAU : M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES

INGRE : M. Christian DUMAS

ORLÉANS : Mme Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE, M. Philippe PEZET, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Serge GROUARD,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 34

Nombre de délégués en exercice 34

Quorum 18

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

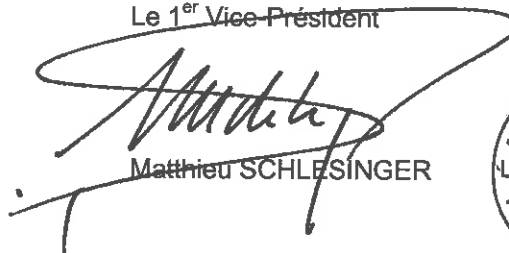
AT 01) Stratégie foncière – Projet Interives – Commune de Fleury-les-Aubrais – Rachat des biens sis 23 rue André Dessaux auprès de l'Établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France – Signature d'un acte de vente

Le bureau a décidé :

- de procéder au rachat des parcelles après démolition sises 23 rue André Dessaux à Fleury-les-Aubrais auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France, cadastrées section AD numéros 351 et 346, moyennant un prix de rétrocession de 197 831,59 € HT, soit 237 397,91 € TTC, étant précisé que le solde à verser, considérant les remboursements du capital déjà opérés, s'établit à 73 160,59 € HT, soit 112 726,91 € TTC, en sus les frais de portage et de gestion restant dus, à parfaire au jour de la signature de la vente sur production d'un état de comptes et des frais non déterminés au prix sur production d'une facture ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

Fait à Orléans, le **16 AVR. 2018**

Pour le Président d'Orléans Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président


Matthieu SCHLESINGER



**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBÉRATIONS DU BUREAU D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ
AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Étape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.